Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision de la loi sur la Banque Cantonale Vaudoise : unanimité de la Commission du Grand Conseil

A l'issue de ses travaux, la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les modifications de la loi du 25 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) a adopté à l'unanimité la version amendée, qui sera soumise au plénum le 18 juin prochain.

Outre le fait qu'il témoigne de la volonté de la Commission de doter la BCV d'un cadre légal moderne, ce résultat reflète l'excellent climat de travail et de concertation qui a marqué le déroulement des discussions durant les quatre séances tenues.

La Commission se réjouit du franchissement de cette importante étape vers la restauration de la sérénité et de la confiance indispensables dans lesquelles se doit d'évoluer la BCV.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juin 2002

Patrick de Preux, président de la Commission, 021 784 22 21